

Intérêt de l'inscription EI **Sur tous papiers administratifs**

Les entreprises individuelles créées depuis le 15 mai 2022 bénéficient d'un régime plus protecteur pour leur patrimoine personnel

Leur responsabilité est limitée aux biens utiles à l'activité professionnelle

Les entreprises individuelles créées avant cette date peuvent aussi bénéficier de cette responsabilité limitée pour toutes créances engagées à compter du 15/5/2022

Comment créer une EI :

La démarche se réalise en ligne sur le site du guichet unique des formalités des entreprises

Ce guichet transmettra la déclaration auprès des organismes compétents (INPI, greffe, organismes sociaux et services fiscaux)

Une meilleure protection du patrimoine privé en cas de dettes professionnelles
Auparavant les biens personnels, hormis la résidence principale, pouvaient être saisis

Désormais, tout le patrimoine individuel est automatiquement protégé

Ceci ne s'appliquant qu'aux dettes contractées après le 15/5/2022

Un emprunt professionnel souscrit par une EI avant cette date et non honoré même des années plus tard entraînera la saisie des biens personnels

La seule nouvelle obligation est celle d'inscrire la mention EI ou Entrepreneur Individuel sur tous les documents professionnels comme : les comptes bancaires les bilans comptables, tout papier utilisé à des fins de comptabilité

Par précaution, nous conseillons de l'inscrire aussi sur les ordonnances car il n'est pas rare que des médecins utilisent leurs ordonnances pour des correspondances destinées à des entreprises avec lesquelles ils sont en relation pour leur activité professionnelle